

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de l'**ajournement** de la réunion ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Bois-Francis du 20 novembre 2017, tenu le lundi 18 décembre 2017 à 20 h 00, au centre administratif de ladite Commission scolaire, 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

Madame Paulette S. Rancourt, présidente
Madame Sylvie Bilodeau, vice-présidente
Madame Manon Aubry, commissaire
Madame Nancy Beaulieu, commissaire
Monsieur Guillaume Boisvert, commissaire
Madame Lucie Corriveau, commissaire
Monsieur Jacques Daigle, commissaire
Monsieur Jean-François Laflèche, commissaire
Madame Pascale Ramsay, commissaire
Madame Colette Vézina, commissaire
Monsieur Dany Boudreault, commissaire parent
Monsieur Jean-Philippe Hamel, commissaire parent
Monsieur Jean-François Labbé, commissaire parent

Absences :

Monsieur Christian Angers, commissaire
Madame Nadia Cloutier, commissaire
Madame Manon Lambert, commissaire
Madame Réjeanne Lepage, commissaire
Madame Marilou Noreau, commissaire parent
Monsieur Daniel Sicotte, directeur général

Sont également présents :

Monsieur Julien Lavallée, directeur général adjoint
M^e Michael Provencher, secrétaire général

VÉRIFICATION DU RESPECT DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION (ART. 220.1 L.I.P.)

L'avis public prévu par l'article 220.1 de la Loi sur l'instruction publique ayant été dûment donné à la population et constatant qu'il y a quorum, la présidente, madame Paulette S. Rancourt, déclare ouverte la réunion d'ajournement du conseil des commissaires et de la séance publique d'information à 20 h 13.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Sylvie Bilodeau propose que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout suivant :

- Rapport annuel 2016-2017 de la Commission scolaire,
- Horaire et tarification des services de garde pour l'année 2017-2018 – Modification.

et que madame la présidente soit autorisée à l'inverser en cas de besoin.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU
20 NOVEMBRE 2017

CC9-385-1712

ATTENDU que le secrétaire général a fait parvenir à tous les commissaires dans les délais requis par la Loi sur l'instruction publique, copie du procès-verbal de la réunion ordinaire du 20 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nancy Beaulieu que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le secrétaire général soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

CC9-386-1712

Monsieur Jacques Daigle propose que soit consigné au procès-verbal de la présente réunion, le dépôt de la correspondance suivante :

Correspondance du maire Diégo Scalzo de Warwick reçue par courriel.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Aucun rapport.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun rapport.

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2016-2017

Une copie du rapport annuel 2016-2017 de la Commission scolaire des Bois-Francis est distribuée aux commissaires et aux autres personnes présentes.

La présidente et le directeur général adjoint font ressortir les principaux éléments de celui-ci.

RAPPORT ANNUEL 2016-2017 DE LA COMMISSION SCOLAIRE

CC9-387-1712

Il est proposé par madame Lucie Corriveau d'approuver et d'adopter le rapport annuel 2016-2017 de la Commission scolaire des Bois-Francis (document numéro CC6-387-1712).

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

VÉRIFICATION EXTERNE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

CC9-388-1712

ATTENDU que, conformément à l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire doit nommer parmi les membres d'un ordre professionnel de comptables, un vérificateur externe chargé de produire un rapport de vérification sur les opérations financières de la Commission scolaire;

ATTENDU que suite à un appel d'offre, réalisé en 2013 le contrat avait été octroyé à la firme Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL, comptables professionnels agréés;

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

ATTENDU que cette firme a réalisé le mandat d'audit et de vérification des états financiers de la Commission scolaire de l'année 2012-2013 à 2016-2017 inclusivement, le tout selon ce qui était prévu aux dispositions de l'appel d'offres public;

ATTENDU qu'en raison de certaines contraintes administratives, la Commission scolaire désire procéder au renouvellement de gré à gré du mandat de cette firme pour l'année financières 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Aubry :

- 1) QUE la Commission scolaire des Bois-Francis octroie le mandat et retienne les services, par entente de gré à gré, de la firme Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL, comptables professionnels agréés, pour l'audit et la vérification de ses états financiers pour l'année scolaire 2017-2018 :
- 2) QUE madame Josée Maheu, directrice du Service des ressources financières soit, et elle est par les présentes autorisée et mandatée pour signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

AMENDEMENT CONCLU ENTRE LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES FRANCOPHONES (CPNCF) ET LA CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (CSQ) REPRÉSENTÉE PAR SON AGENTE NÉGOCIATRICE, LA FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (FPPE)

CC9-389-1712

ATTENDU qu'un amendement a été conclu le 23 octobre 2017 entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représentée par son agente négociatrice, la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE), relativement à un amendement à la lettre d'entente no 3;

ATTENDU que cet amendement modifie la convention collective nationale 2015-2020 en application de la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public (L.Q., 2005, c.43);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Jacques Daigle :

1. Que la Commission scolaire des Bois-Francis accepte officiellement l'amendement conclu entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représentée par son agente négociatrice, la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE);
2. Que madame Paulette S. Rancourt, présidente, et monsieur Daniel Sicotte, directeur général, soient mandatés pour signer ledit amendement;
3. Que copie de cet amendement soit déposé au ministre du travail.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

À 21 h 18, monsieur Jean-Philippe Hamel quitte la réunion.

HORAIRE ET TARIFICATION DES SERVICES DE GARDE POUR L'ANNÉE 2017-2018 – MODIFICATION

CC9-390-1712

Madame Sylvie Bilodeau propose que l'horaire et la tarification des services de garde de la Commission scolaire des Bois-Francis, tels que modifiés, soient

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

acceptés tel que le prévoit le document numéro CC6-390-1712 posé auprès des commissaires lors de la présente séance.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CC9-391-1712

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour monsieur Jacques Daigle propose la levée de la présente séance du conseil des commissaires à 21 h 20.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

Paulette S. Rancourt, présidente

Michael Provencher, secrétaire général